

EDITO



Dominique Joye,

Professeur à l'Institut des sciences sociales (Université de Lausanne) et membre du conseil scientifique de PROGEDO

Des grandes enquêtes internationales des sciences sociales

Un langage parfois étrange s'est développé ces dernières années lorsque l'on parle des enquêtes des sciences sociales : ESS et SHARE sont devenues des ERICs ce qui n'empêche pas EVS et ISSP de figurer sur les « feuilles de routes » nationales. Qu'est-ce que cela signifie ? Et quels apports peut-on en attendre pour la recherche ?

Si je n'ai pas la place de les décrire ici, chacune de ces grandes enquêtes a son site web qui permet de se faire une idée plus précise de ses buts et de son histoire : ESS, EVS, ISSP, SHARE.

ERIC signifie European Research Infrastructure et indique donc qu'il s'agit d'un projet majeur au niveau européen. Le fait qu'une enquête apparaisse sur une « feuille de route » signifie qu'un pays s'engage à la financer à moyen terme. Il s'agit donc de domaines prioritaires pour les politiques scientifiques.

Mais qu'est-ce qui en fait la valeur ? Ces enquêtes permettent de comparer les résultats entre pays mais aussi de mesurer le changement dans le temps. Un des points importants d'un tel dispositif c'est que chaque édition renforce la valeur de l'ensemble, permettant d'étendre la comparaison, dans le temps et dans l'espace, mais aussi de voir comment certains groupes, parfois minoritaires

dans un pays, se retrouvent porter des problématiques semblables dans d'autres.

Une telle ambition comparative implique des moyens, et surtout une certaine pérennité d'où le fait de parler, en sciences sociales, d'infrastructure de recherche, au même titre que dans d'autres disciplines. À cette importance scientifique et à l'accumulation de connaissances, s'ajoute une politique de partage : les données sont accessibles le plus largement possible, sans privilèges aucun : c'est un instrument qui appartient à la communauté scientifique dans son ensemble.

Au-delà de la comparaison, ces enquêtes ont un autre intérêt : elles permettent aux chercheurs de publier dans des conditions analogues à celles que connaissant les autres pays, bref de développer une recherche scientifique qui puisse se concevoir dans un contexte international. Cela est particulièrement important pour des jeunes chercheurs, pour qui les carrières ne se construiront pas nécessairement à l'intérieur de frontières nationales.

En d'autres termes, ces grandes enquêtes sont aussi des moyens de construire les échanges et le débat scientifique dans un cadre commun.

POUR ALLER PLUS LOIN

Chenu A. & Lesnard L. (2011) La France dans les comparaisons internationales, Paris : Presses de SciencesPo

Kleiner B. et al. (2013) Understanding Research Infrastructures in the Social Sciences, Zurich : Seismo

General Data Protection Regulation, une nouvelle réglementation pour la protection des données

Avec l'évolution du monde du numérique, la directive européenne (Directive 95/46/CE) de 1995 relative à la protection et la circulation des données personnelles est devenue obsolète.

Pour répondre à la demande croissante de protection des données personnelles au niveau européen, le Parlement européen a adopté, le 14 avril dernier, le General Data Protection Regulation (GDPR, ou Règlement général sur les données personnelles) destiné à remplacer dès le 25 mai 2018 la Directive de 1995 (Article 94.1 du RÈGLEMENT (UE) 2016/679).

Plus adapté au contexte actuel de la production et de la gestion des données, le nouveau Règlement Général sur les Données Personnelles donne la priorité au contrôle de leurs données par les citoyens et à la protection de la vie privée et personnelle.

De plus, le GDPR uniformise la législation et les pratiques en matière de protection des données dans l'Union européenne. En effet, qui dit règlement, dit texte directement applicable dans chacun des 28 états membres, avec parfois des possibilités express d'aménagement de la part des états.

En quoi la recherche est-elle concernée par le GDPR ?

Dès les premiers tours de négociations autour du GDPR, les problématiques liées aux besoins de la recherche, notamment en SHS, ont été soulevées.

De nombreuses thématiques de recherche, telles que la santé, l'économie, l'environnement, ou l'immigration nécessitent l'accès - et le partage - à des données de haute qualité. Par conséquent, il était nécessaire d'encadrer les pratiques d'accès aux données dans un intérêt de recherche avec un socle juridique solide et adéquat afin de garantir la confiance entre les citoyens qui fournissent leurs données et les chercheurs qui accéderont à celles-ci.

Le contrôle de l'accès aux données renforcé

La responsabilité des détenteurs des données personnelles sera accrue : tout organisme public et les organisations privées, dans de nombreux cas, auront pour obligation de faire contrôler l'accès à ces données par un « délégué à la protection des données » (Data protection officer). Ce dernier sera notamment en charge de faire respecter le GDPR auprès du responsable de traitement et des utilisateurs accédant aux données dont le contrôleur a la responsabilité.

Le registre des traitements désormais obligatoire

En rendant impératif l'établissement de registres de traitements des données, le GDPR aura un impact majeur sur les obligations des organismes responsables de traitement de données.

La recherche n'échappe pas à la règle surtout lorsque le traitement de grandes quantités de données personnelles est nécessaire (cf. programme de travail du défi sociétal n°6 d'Horizon 2020, « L'Europe dans un monde en évolution : sociétés inclusives, innovantes et réflexives »).

Le suivi du stockage des données personnelles réaffirmé

En parallèle, le contrôle de la conservation des données personnelles est maintenu. En effet, seules les données nécessaires à

une finalité de traitement spécifique peuvent être collectées et utilisées. De plus, ces données ne peuvent pas être conservées au-delà du délai nécessaire à la réalisation du traitement lié à ladite finalité. En somme, les acteurs stockant des données personnelles et n'y accédant plus dans le cadre duquel ils y avaient été autorisés se voient contraints de supprimer ces données. Toutefois, une exception s'applique si l'accès à ces données est consenti ou rendu public par la personne concernée ou si un intérêt public (scientifique, historique ou statistique) est avancé (Article 9.2.j. du RÈGLEMENT (UE) 2016/679).

Malgré des périodes difficiles pour l'intérêt scientifique lors des négociations (propositions d'amendements visant à renforcer le contrôle du citoyen sur l'utilisation des données personnelles, y compris à des fins de recherche), le GDPR accorde finalement une marge de manœuvre intéressante dès lors qu'il s'agit d'accéder à des données personnelles à des fins scientifiques. En effet, le GDPR a prévu certains aménagements pour les traitements réalisés à des fins de recherche scientifique, et laisse aux États la possibilité de prévoir des dispositions particulières et des dérogations concernant les exigences en matière d'information, droit à rectification, effacement, oubli, limitation du traitement et droit d'opposition (considérant n°159).

TEXTES DE REFERENCES

RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil

Journal Officiel de l'Union européenne L119



Nouveautés 2^{ème} trimestre 2016

GGP - Nouveau site web

Une exploration des données enrichie

Le nouveau site web de GGP a été lancé le 9 mai 2016 ; il est consultable sur <http://www.ggp-i.org/>
Créé par l'équipe informatique de l'Institut Max Planck pour la recherche en démographie (MPIDR), il offre un environnement plus stable et durable pour le projet avec des opportunités d'étendre ses fonctionnalités et son utilisation par la communauté des chercheurs.

Les logins et mots de passe des utilisateurs pour accéder aux données n'ont pas changé.

Si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter l'équipe GGP à l'adresse : ggp@nidi.nl

CESSDA Fr

INED - les violences faites aux femmes à la Réunion

L'enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF) - Réunion, située dans la continuité de l'enquête ENVEFF nationale a permis de quantifier le phénomène de violence que connaissent les femmes sur l'île dans leurs différents lieux de vie et à travers tous les âges.

Les données de cette enquête, réalisée par l'INED en partenariat avec l'Institut de Démographie de l'Université Paris 1 (IDUP) et la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de la Région Réunion, sont désormais accessibles sur le serveur Nesstar de l'INED.

BE QUALI - une nouvelle enquête en ligne

L'enquête «Des femmes en politique», menée par Mariette Sineau entre 1984 et 1985, dans le cadre d'une recherche au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) est désormais disponible sur le site BeQuali.

Portant sur les représentations des femmes en politique, cette enquête a été réalisée sur la base d'entretiens semi-directifs conduits par Mariette Sineau pendant deux ans auprès de femmes sénatrices, parlementaires, responsables de partis politiques ou maires de grandes villes.

L'enquête a conduit notamment à la publication de l'ouvrage *Des femmes en politique* paru en 1988.

Les données (matériaux bruts et documentation) accessibles sur le site BeQuali pourront être utilisées dans le cadre d'une analyse secondaire.

Consulter l'enquête sur : www.bequali.fr/les-enquetes

BE QUALI appel à candidature

Vous souhaitez valoriser vos données d'enquêtes qualitatives?

BeQuali accroît son catalogue en ligne d'enquêtes et lance un appel à l'adresse des chercheurs, professionnels de l'information scientifique et technique et institutions ayant produit ou conservant des enquêtes qualitatives en sciences sociales.

Ouvert jusqu'au **18 septembre 2016**, cet appel vise à recueillir des propositions d'enquêtes en vue de leur mise en ligne sur le site bequali.fr

Le détail de l'appel à proposition 2016 et la procédure de dépôt sont accessibles sur la page: <http://bequali.fr/fr/appele-proposition/>

SHARE Fr

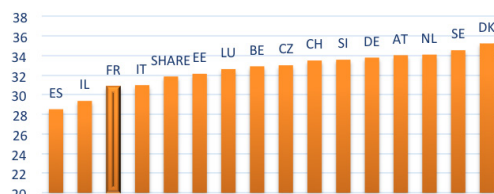
Les seniors européens en force

Si l'enquête SHARE permet d'obtenir en premier lieu des informations déclaratives sur l'état de santé des personnes, le questionnaire comprend également un certain nombre de tests permettant de confronter ces résultats avec des mesures plus objectives comme la force de préhension - mesurée à l'aide d'un dynamomètre auprès de l'ensemble des enquêtés.

Lorsque l'on compare cette force dans différents pays, un gradient nord-sud apparaît assez clairement : en Espagne, la force moyenne de préhension est de 28,5 kg contre 35,2 kg au Danemark.

La mesure française - 30,8 kg - se situe légèrement en dessous de la moyenne de tous pays confondus - 31,9 kg.

D'autres résultats sur la santé des européens de 50 ans et plus issus de l'enquête SHARE sont désormais accessibles sur une nouvelle page du site internet share.dauphine.fr.



Force de préhension moyenne en Europe (en Kg)

Sources : données issues de SHARE vague 5 version : 1.0.0

EVENEMENTS

ESS - 3^{ème} conférence des utilisateurs

Organisée en partenariat avec le FORS, la 3^{ème} conférence des utilisateurs de l'enquête ESS aura lieu du 13 au 15 juillet 2016 à l'Université de Lausanne. Les 3 journées alterneront des séances plénières sur l'intérêt d'ESS pour les recherches et des présentations de cas d'études autour de la thématique

« Understanding key challenges for European societies in the 21st century ».

Le programme provisoire et les inscriptions sont accessibles sur le site ESS:

<http://www.europeansocialsurvey.org/about/conference/>



ACTU DES DEPARTEMENTS

GGP Emerging ESFRI Project

Le 10 mars 2016, le Generations and Gender Programme (GGP) a obtenu le statut d'« Emerging Project » de la feuille de route du Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI). Avec la reconnaissance que lui confère ce statut, GGP travaillera en étroite collaboration avec d'autres infrastructures de recherche dans les sciences sociales et au-delà afin de se développer et de renforcer ses activités.

Plus précisément, ce statut permettra à GGP de travailler vers un avenir durable et de continuer à fournir aux chercheurs des données de haute qualité sur le changement social et démographique en Europe et au-delà.



PUD - Des nouvelles arrivées dans les plates-formes

En cours de développement depuis 1 an, le réseau de plates-formes universitaires de données a vu trois nouvelles antennes se mettre en place à Nantes, Dijon et Strasbourg.

PRODEGO actu en profite pour présenter les personnels arrivés ces derniers mois.

Jeune diplômée d'un Master de Démographie (Institut de Démographie de Strasbourg), **Floriane Varieras** a intégré la PUD de Strasbourg à sa création.



Après un stage au sein d'une agence d'urbanisme en tant que chargée d'études socio-économiques où elle a travaillé sur les données du recensement, Floriane a poursuivi à la Direction Régionale de Pôle Emploi en tant que chargée d'analyses statistiques.

Camille Grivault est ingénieur d'études à la PUD de Dijon.

Géographedeformation, il a occupé des postes d'ingénieur d'études dans des unités de recherche en géographie et en économie et a participé à différents projets mobilisant des compétences en gestion et en analyse de données spatialisées.



Après plusieurs expériences en qualité de chargé d'études socio-démographiques et statistiques au sein de différentes administrations, **Alseny Niare** a rejoint la PUD de Caen. Alseny est titulaire d'un Master de Démographie (Institut de Démographie de Strasbourg), et en cours de validation d'un diplôme universitaire «méthodes statistiques en santé» (université de Bordeaux).

